



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**Arrêté n°2023ARR017**

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 30 août 2023

**Objet : Arrêté portant retrait de la délégation accordée par M. le Maire à Mme la Conseillère municipale Ana FAURE**

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18 qui dispose que « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. » ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-20 qui dispose que « Les délégations données par le maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées. » ;

Vu l'arrêté n° 2021ARR018 du 23 juillet 2021 portant délégation de fonction accordée à Mme Ana FAURE ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté n° 2021ARR018 du 23 juillet 2021 portant délégation de fonction accordée à Mme Ana FAURE est abrogé.

#### Article 2

Le présent arrêté sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

**Cugnaux, le 28 août 2023**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**

**Albert SANCHEZ**